

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 17 (1872)
Heft: 17

Artikel: Sur l'internement des français à Genève
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-333073>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

terre en casemates et par des boucliers de fer pour protéger les parties essentielles des batteries. Ainsi l'on a des batteries mobiles avec coupole tournante et wagons blindés roulant sur chemin de fer, et des batteries fixes hautes et basses avec des cuirasses. Pour cette fortification, se défendant par son seul tir, l'auteur crée la définition nouvelle de fortification *balistique*, tandis qu'il réserve le nom de fortification *tactique* à celle qu'on applique actuellement aux camps retranchés. S'occupant plus spécialement de la fortification *balistique*, il offre les types et les détails de construction des ouvrages dans un chapitre final et dans sept planches d'un dessin soigné et fort clair.

La première planche donne le tracé d'un fort pentagonal avec fossés pleins d'eau. La 2^e représente un fort bastionné hexagonal à fossés secs étagés ; la 3^e un fort octogonal à fossés secs à ressauts ; la 4^e une coupole ascensionnelle, coupe méridienne ; la 5^e un bouclier roulant ; la 6^e un bouclier rotatoire à embrasure centrale ; la 7^e un même bouclier à embrasure multiple.

Nous recommandons la lecture attentive de cet ouvrage à nos officiers d'artillerie et du génie.



SUR L'INTERNEMENT DES FRANÇAIS A GENÈVE.

Le rapport de gestion du Département militaire de Genève pour 1871 renferme les indications suivantes sur le service actif des troupes genevoises :

Le service actif fédéral du 13 novembre 1870 au 22 février 1871, soit pour l'occupation des frontières, soit pour la garde des internés s'est réparti, quant à sa durée pour les différents corps appelés, de la manière suivante :

	jours
Pour le bat. n° 84 :	80
» n° 20 :	45
Pour la C ^e guides n° 7 :	25
» n° 16 :	12
Pour la batterie n° 25 :	15
Pour les carabiniers n° 43 :	7
» » n° 72 :	5
» » n° 78 :	8
Pour la C ^e du génie n° 6 :	8
Pour le bataillon n° 66 :	2
Pour les chass. bat. n° 64 :	8
» bat. n° 125 :	9 à 11.
Pour la section d'ambulance n° 7 :	45
» » n° 8 :	63

Quant aux troupes françaises internées dans le canton de Genève, le rapport du département militaire donne les détails statistiques ci-dessous :

Ces troupes ont été composées de :

127 officiers.

980 sous-officiers et soldats du 1^{er} au 5 février 1871.

1193	"	"	du 6 au 10	"
1235	"	"	du 11 au 15	"
1212	"	"	du 16 au 20	"
1149	"	"	partis le 21	"

Ces hommes ont été logés au Bâtiment électoral, dans le temple de la Fusterie à Genève et au Stand de Carouge.

Un certain nombre d'officiers ont été arrêtés à Genève lorsqu'ils tentaient de rentrer en France ; après un court séjour, ils ont été dirigés sur Berne et de là sur divers dépôts.

Par décision du Conseil fédéral les hommes furent dirigés sur Aarau le 21 février au nombre de 1011. 74 restèrent à Genève avec autorisation, plus 42 malades à l'ambulance et 40 à l'hôpital cantonal. 58 avaient été remis précédemment aux autorités françaises à St-Julien, en échange de prisonniers allemands rendus à Bâle.

Dans les états de situation ci-dessus, les 974 hommes du train auxiliaire, portés sur le tableau ci-après, ne sont pas compris, n'ayant été qu'en passage à Genève avec leurs chevaux et équipages.

Etat des chevaux de l'armée de l'Est, internés dans le canton de Genève, avec dates de leur rentrée en France.

Du 3 au 7 février, il existait dans diverses localités du Canton, suivant état dressé par la commission des équipages :

974 hommes, 903 chevaux, 566 voitures.

Ces hommes et ces chevaux sont rentrés en France aux dates ci-après indiquées :

Le 7 février,	173 hommes,	209 chevaux,	121 voitures.
8 "	584 "	429 "	502 "
9 "	167 "	221 "	118 "
10 "	34 "	" "	24 "
11 "	14 "	" "	1 "
12 "	2 "	" "	" "
13 "	conduits à Rolle et à Divonne,	36 "	" "
Morts ou rentrés isolément,	8 "	" "	" "
<hr/>			
974 hommes, 903 chevaux, 566 voitures.			

INAUGURATION DU MONUMENT VEILLON.

Nous nous souvenons que les honneurs funèbres étaient à peine rendus au colonel fédéral Ch. Veillon que deux compagnies d'infanterie avaient déjà décidé de verser une journée de solde en vue d'ériger un monument sur la tombe de l'honorable officier supérieur que l'armée fédérale venait de perdre.

Pour donner suite à cet élan généreux et patriotique, un comité composé de dix officiers de toutes armes se constitua spontanément à Lausanne. Un appel fut immédiatement fait aux troupes vaudoises et bientôt la belle somme de 5,500 francs fut recueillie par les soins de MM. les commandants d'arrondissement et placée à la Banque cantonale en attendant son emploi.

Un monument fut mis à l'étude; aussitôt les plans approuvés, l'exécution fut donnée à des artistes de mérite et aujourd'hui nous avons le plaisir d'annoncer aux nombreux amis du défunt que cette œuvre est achevée et que, de l'avis des connaisseurs, elle peut être considérée comme bien réussie et en rapport avec le souvenir qu'elle doit rappeler.

Ensuite d'entente avec le comité de la section vaudoise de la société militaire fédérale, l'inauguration de ce monument a été fixée au dimanche 22 septembre courant, jour de l'assemblée générale des officiers à Lausanne.

Cette solennité réunira, nous en sommes certains, un grand nombre de citoyens et de militaires de tous grades qui voudront à cette occasion rendre un dernier hommage à la mémoire de celui qui restera un modèle de parfait soldat et de bon citoyen.

Nous renvoyons, pour le programme de cette inauguration, à l'avis ci-dessous du comité :